

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-7 du 13 janvier 1981

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,
Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 13 Janvier 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 64 de la Loi Fondamen-
tale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assu-
rera l'intérim du Président de la République pendant l'absence
du Chef de l'Etat pour compter du 13 Janvier 1981, dès le départ
de la Délégation Présidentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 janvier 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 SPD 2 IGE et
ses Sections 4 Ministères 22 - Cab.Mil. 2 DPE-DAJL-INSAE 6
UNB-ISJ-BN 6 - ONEPI-DCCT-Gde Chanc. 3 - JORPB 1